

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ade

Société par actions simplifiée
Siège social : 97 Grande Rue
78 270 Méricourt
882 373 095 RCS Versailles

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept aout, à douze heures trente,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Modification de l'objet social et des statuts ;

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après en avoir délibéré, décide de modifier l'objet de la société compter de septembre 2024, en parallèle de la modification des statuts.

La mention « courtage en opérations de banque et services de paiement » vient remplacer « intermédiaire en opérations de banque et services de paiement » dans l'objet.

Les statuts sont également modifiés pour donner les pouvoirs les plus étendus au président.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Madame Amandine Chaigne, avec faculté d'agir à l'effet de mener à bien les opérations lié aux modifications décidées ci-dessus.

A cet effet faire toutes déclarations ; prendre tous engagements ; se faire remettre tous titres et pièces ; modifier les statuts, exiger toutes justifications ; signer tous actes et pièces.

Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire

Cette résolution est adoptée.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

Le Président

Amandine CHAIGNE

